

Règlement de la garderie périscolaire

La garderie est ouverte pendant la période scolaire, le matin avant l'école, le soir après l'école.

Une garderie se déroule indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, sur le temps périscolaire. Les enfants y sont placés sous la surveillance d'adultes qui veillent à leur sécurité physique et morale sans toutefois proposer d'animation. Ils peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, temps calme...) sans intervention pédagogique du personnel d'encadrement. La réglementation n'impose pas de taux d'encadrement pour les garderies ni de condition de qualification pour le personnel chargé de la surveillance des enfants. Cette activité se déroule sous la responsabilité de l'organisateur qui est toutefois soumis à une obligation de sécurité envers les mineurs concernés.

Les horaires de la garderie s'harmonisent avec les horaires de départ et de retour du transport scolaire.

Il n'y a pas de garderie le mercredi après-midi.

Lieu : l'accueil a lieu dans les locaux de l'ancienne école située derrière la mairie. Les parents confient et récupèrent les enfants auprès de l'encadrant dans la salle.

Horaires : La garderie est ouverte les jours suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h10 et de 16h30 à 18h30

Le mercredi de 7h30 à 8h10.

Les horaires doivent être impérativement respectés.

Une fois l'heure passée, la mairie appliquera Facturation de 15 € par ¼ d'heure débuté après 18 h 30.

Au-delà de 19h, la mairie pourra appeler la gendarmerie.

Seules les personnes nommément mentionnés sur la fiche de renseignements peuvent récupérer l'enfant.

Inscription : L'inscription se fait à la garderie pendant les heures d'ouverture tout au long de l'année.

La garderie périscolaire s'adresse aux seuls enfants scolarisés en maternelle et en primaire domiciliés sur la commune de Sciecq.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription (avec une photo d'identité)
- Attestation de responsabilité civile

En l'absence de ces deux documents les enfants ne pourront être accueillis à la garderie.

Assurance : La commune est assurée pour ce qui concerne les locaux, le matériel et le personnel, les parents doivent fournir une attestation assurance responsabilité civile.

La commune décline toute responsabilité concernant les objets personnels des enfants.

Le personnel : Les enfants sont accueillis, accompagnés et surveillés par un membre du personnel municipal.

La mairie s'engage à doter la garderie d'un personnel participant, par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration d'une ambiance agréable.

La santé : Les parents doivent fournir leurs coordonnées personnelles, et professionnelles pour être joints rapidement, en cas d'urgence. (Fiche de renseignements à transmettre à la garderie)

L'encadrant pourra appeler les urgences si nécessaire sans toutefois y accompagner l'enfant.

Règles de vie :

L'enfant ne se met pas en danger (grimper sur les murs, monter sur les toilettes, ...)

L'enfant respecte les locaux de la garderie, le matériel et ses camarades.

L'enfant obéit aux adultes en respectant les consignes de sécurité dans la garderie et en dehors.

L'enfant fait attention aux jeux avec lesquels il joue et les range après l'activité.

Discipline : La municipalité se réserve le droit d'exclure un enfant pour :

- non respect du matériel
- non respect du personnel
- non respect des consignes
- incivilité
- violence ou agressivité envers les autres enfants

La garderie périscolaire est un lieu de détente et de loisirs.

Les parents s'engagent impérativement à prévenir le personnel municipal dès que possible quand leurs enfants ne vont pas à la garderie par SMS au 06.13.14.19.26 et par mail à garderie-de-sciécq@orange.fr

Tarifs : applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE au 01/01/19		
Quotient Familial	Matin (7h30-8h10)	Soir (16h30-18h30)
Quotient familial 1 à 4	0.19	0,19
Quotient familial 5 à 8	0.73	0,73
Quotient familial 9 à 12	1,24	1,24

Les tarifs 2021 seront votés en fin d'année

Facturation : Les modalités de facturation sont les suivantes:

- Facturation par période de 2 mois dès que les montants dus sont supérieurs à 15 € (soit 5 factures pour l'année scolaire maximum)
- Facturation de 15 € par ¼ d'heure débuté après 18 h 30
- Le forfait minimum annuel scolaire quel que soit l'usage de la garderie est de 15€ (compte tenu des règles imposées par le Trésor Public).
- Le paiement de la garderie s'effectue à réception de la facture auprès de la trésorerie Niort sèvres.

Le non paiement de la facture pourra entraîner la radiation de la garderie périscolaire.

Le goûter : Le goûter de l'enfant est fourni par la famille.

Photo
obligatoire

FICHE D'INSCRIPTION A LA GARDERIE MUNICIPALE

COMMUNE DE SCIECQ

Année scolaire 2020/2021

NOM et prénom de l'enfant :	Né(e) le :	Classe :	Ecole :

Renseignements concernant les parents :

Situation familiale : Célibataire Marié Pacsé Vie Maritale Séparé Divorcé

	PARENT 1	PARENT 2
NOM - Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Portable		
E. mail		
Employeur		
Horaire de travail		
Téléphone professionnel		

Fréquence d'utilisation de la garderie :

Autres personnes autorisées à prendre l'enfant :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,, responsable légal de l'enfant autorise sa sortie de l'accueil périscolaire accompagné des personnes dont les noms suivent :

NOM-Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant	Adresse complète

Dispositions en cas d'urgence :

Personnes à contacter en cas d'urgence		Téléphone
Nom-Prénom		
Nom-Prénom		
Nom-Prénom		

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,, responsable légal de l'enfant, déclare autoriser la municipalité et par délégation, la ou le responsable de la garderie concernée, à prendre en cas d'accident toutes les mesures d'urgence nécessaires.

Nom du médecin traitant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Assurance (joindre une attestation) : _____

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX :

A

Le /..... /.....

REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

L'arrêt de bus scolaire est situé sur le parking de la salle polyvalente.

Les enfants accueillis à la garderie seront accompagnés à l'arrêt du bus le matin et raccompagnés le soir à la garderie (prévoir un vêtement de pluie).

Les absences :

Il est **impératif** de prévenir la personne responsable de l'accompagnement scolaire, par téléphone en cas d'absence de l'enfant avant le départ ou avant le retour pour des raisons évidentes de gestion du groupe.

sur le portable de l'accompagnateur au n° suivant :

06 13 14 19 26

**Et par mail à l'adresse :
garderie-de-sciecq@orange.fr**

Prévenir l'accompagnateur dans les cas suivants :

- **absence de l'école**
- **récupération de l'enfant par les parents à la sortie de l'école**

La santé :

Les parents doivent fournir leurs coordonnées personnelles, et professionnelles pour être joints rapidement, en cas d'urgence. Fiche de renseignements à transmettre à la garderie.

Joindre également les coordonnées du médecin traitant référent

L'accompagnateur pourra appeler les urgences si nécessaire sans toutefois y accompagner l'enfant.

Horaires :

Les horaires du bus sont les suivants :

- parking de la salle polyvalente à 8h10
- retour à Sciecq, parking de la salle polyvalente à 16 h20, sauf le mercredi retour à 12h15

Conformément à la réglementation du transport scolaire, il est demandé aux enfants et aux parents d'être présent sur le lieu du transport scolaire au minimum 5 minutes avant l'arrivée du car.

Il est également demandé aux enfants de venir saluer l'accompagnateur avant leur montée dans le car afin de lui permettre de tenir sa liste d'effectifs à jour.

Les enfants qui ne seront pas récupérés à la descente du bus par leurs parents seront considérés comme étant accueillis à la garderie périscolaire donc soumis à facturation.

Inscription :

L'inscription se fait avant le commencement de l'année scolaire suivante.

La prise de responsabilité de l'accompagnateur scolaire ne s'adresse qu'aux enfants scolarisés en maternelle et en primaire domiciliés sur la commune de Sciecq.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription (avec une photo d'identité)
- Copie du titre de transport

En cas de non-retour des documents avant le 30 août 2020, les enfants prenant le bus ne seront pas sous la responsabilité de l'accompagnateur.

Règle de vie :

L'enfant reste assis et attaché jusqu'à ce que l'accompagnateur donne l'autorisation de descendre du car.

L'enfant respecte le transport, le conducteur, ses camarades et les autres passagers pouvant être amené à prendre le transport scolaire.

L'enfant obéit aux adultes en respectant les consignes de sécurité.

L'enfant fait attention aux autres enfants lors de la montée ou la descente du car

L'enfant parle avec ses camarades sans crier afin de ne pas déconcentrer le conducteur de sa conduite.

Discipline :

Si l'enfant ne respecte pas les règles établies par le transporteur scolaire, le conducteur et l'accompagnateur peuvent prendre la décision de le signaler à leur supérieur respectif.

L'enfant s'expose alors aux sanctions suivantes :

- exclusion du transport scolaire pour une durée déterminée ou indéterminée en fonction des excès commis
- remboursement du matériel en cas de détérioration aggravé
- exclusion définitive de tout transport scolaire si le comportement de l'enfant reste à problème

Photo
obligatoire

TRANSPORT SCOLAIRE
RPI NIORT SCIECQ
Année scolaire 2020/2021

NOM et prénom de l'enfant :	Né(e) le :	Classe :	Ecole :

Renseignements concernant les parents :

	PARENT 1	PARENT 2
NOM - Prénom		
Adresse		
Téléphone portable		
Adresse mail		

Situation familiale : Célibataire Marié Pacsé Vie Maritale Séparé Divorcé

Fréquences d'utilisation du car :

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
MATI N	SOIR	MATI N	SOIR	MATI N	MIDI	MATI N	SOIR	MATI N	SOIR

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant à la sortie du car		Téléphone
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		

Personnes à contacter en cas d'urgence		Téléphone
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		
NOM-Prénom		

En cas de modification de la fréquence d'utilisation du car veuillez nous en informer par mail le plus tôt possible à l'adresse suivante : garderie-de-sciiecq@orange.fr ainsi que par sms au 06 13 14 19 26 en indiquant clairement le nom et le prénom de l'enfant.

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX :

A Le /..... /.....

COMMUNE DE SCIECQ
ATTESTATION RELATIVE AUX REGLEMENTS INTERIEUR DE LA GARDERIE
ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Je soussigné, madame, monsieur

Demeurant

Atteste avoir reçu les règlements du transport scolaire et intérieur de la garderie de la commune de SCIECQ pour l'année scolaire 2020/2021 et en avoir pris connaissance.

A Sciecq le /..... /.....

Signature